

COMMISSION
FRANCO ALLEMANDE

Responsable : CHRISTIAN ROTH



Jeudi 7 mars 2013

Conférence en allemand et en français

**La confiance dans la Justice
en Autriche**

*Das Vertrauen in die Justiz
in Österreich*

Intervenant :

Ivo Greiter

Avocat au barreau d'Innsbruck, président
du barreau du Tyrol, vice-président
du barreau d'Autriche, ancien consul
honoraire de France à Innsbruck

La réunion est présidée par Karl H. BELTZ, vice-président, en l'absence de Christian ROTH, empêché.

Il a souhaité d'abord la bienvenue à un groupe de 25 référendaires allemands, accompagné de M. Richard BÜHLER, Président des examens au Ministère de la Justice du Land de Rhénanie de Nordwestphalie, de Mme Andrea STEVENS, responsable au Ministère de la Justice de Düsseldorf de l'organisation du séjour des référendaires à Paris et de M. Hans Rudy, ancien juge d'instance à Düsseldorf.

Les travaux de ce groupe qui avaient pour objet l'introduction au droit français et auxquels intervenait également M. Claus SPRICK, ancien magistrat à la Cour Fédérale (Bundesgerichtshof), se sont déroulés cette fois-ci à la Maison du Barreau.

La salle Gaston Monnerville a été gracieusement mise à leur disposition par Mme le bâtonnier à la demande de Christian ROTH, faute d'avoir trouvé une autre salle de réunion à Paris.

Mme Helga PERNEZ a donné un compte rendu d'une visite du Palais de Justice qu'elle avait organisée à l'attention des référendaires. Ils ont pu assister à plusieurs audiences pénales et civiles dans la journée du jeudi 7 mars 2013.

Karl BELTZ a présenté ensuite l'intervenant de la soirée, Maître Ivo GREITER, docteur en droit et avocat au barreau d'Innsbruck, président de l'association des avocats du Tyrol (Tiroler Anwaltsverein) et vice-président de l'association des avocats autrichiens (Österreichischer Anwaltsverein), ancien consul honoraire de France à Innsbruck.

Avant de donner la parole à l'intervenant, Karl BELTZ a posé la question de savoir s'il y avait des élèves de l'EFB dans la salle et si la réunion de la commission franco-allemande avait bien été annoncée à l'EFB. Une seule élève avocate s'est manifestée.

Ivo GREITER a commencé son intervention en français et a remercié la commission franco-allemande de l'accueil qui lui a été réservé. Il a exposé qu'il souhaitait faire le point sur la justice en Autriche, raison pour laquelle son intervention était intitulée « La confiance dans la justice en Autriche ». Il a poursuivi ensuite en allemand.

Il a exposé dix points, selon lui essentiels, pour rétablir la confiance en la justice. Il a mentionné par exemple que le ministère autrichien de la justice peut toujours donner des instructions au parquet dans toute affaire pénale, par exemple de ne pas inculper une personne pour un délit ou crime commis ou que les parquets doivent systématiquement soumettre des rapports très succincts à leur hiérarchie supérieure sur leurs intentions de décision dans telle ou telle affaire pénale. L'ensemble des thèses d'Ivo GREITER a fait l'objet d'une discussion très vive et animée qui a permis aux participants d'entendre la voix dissidente d'un avocat engagé pour la transparence de la justice dans son pays.

Karl BELTZ a remercié Ivo GREITER pour son exposé et la discussion interactive qui s'est développée au cours de son intervention.

Avant de clore la séance, il a été rappelé que la prochaine réunion de la commission franco-allemande aura lieu le jeudi 21 mars 2013 à 19 heures. Me Marc PÜTZ-POULALION, avocat et Rechtsanwalt, interviendra sur le sujet : « Approche comparée du droit français et allemand de la propriété intellectuelle. » ■